ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MÉCANISME INCITATIF DE GAZIFÈRE ET RECOMMANDATIONS RELATIVES À SON RENOUVELLEMENT

Préparées dans le cadre du dossier

R-3724-2010 Phase I

de la Régie de l'énergie du Québec

Par

Antoine Gosselin, économiste

Pour

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Montréal, le 17 mai 2010

Révisée le 15 juin 2010

Table des matières

1. Introduction 3

2. Analyse de l'excédent de rendement sur la période 2006 à 2009 3

2.1 Dépenses d'exploitation 5
2.2 Amortissement des immobilisations 7
2.3 Taxes et autres 7
2.4 Rendement et intérêts 8
2.5 Impôt 12
2.6 Excédent lié aux revenus 13

3. Impact du développement du réseau sur l'excédent de rendement 13

4. Conclusions sur la performance du mécanisme incitatif actuel 19

5. Commentaires sur la proposition de Gazifère et recommandations 20

Annexe 26

1. Introduction

L'utilisation d'une réglementation incitative vise généralement à inciter une entreprise réglementée à être plus efficace dans sa gestion de ses activités qu'elle ne l'aurait été sous un régime de réglementation traditionnel basé sur les coûts. Toutefois, il peut être ardu au premier coup d'œil de déterminer à quel niveau sont survenus les gains d'efficience et s'ils proviennent d'efforts d'efficacité additionnels à ce qui aurait été fait sous un régime traditionnel ou s'ils sont simplement dus à une tendance naturelle qui aurait eu lieu de toute façon.

Le présent document s'organise comme suit. Les sections 2 à 4 portent sur l'analyse de la performance du mécanisme incitatif entre 2006 et 2009 et tentent d'apporter un éclairage sur la provenance des gains de productivité. La question de la cause (efforts accrus de Gazifère versus tendance naturelle) des gains et de leur partage équitable y est également abordée.

La section 5 aborde la proposition de Gazifère et met de l'avant une proposition alternative.

2. Analyse de l'excédent de rendement sur la période 2006 à 2009

Durant la période 2006 à 2009, Gazifère a réalisé des excédents de rendement croissant qui sont passés de 0,27 M$ en 2006 à 1,2 M$[1] en 2009. Ces excédents peuvent provenir de plusieurs sources. Par exemple, ils peuvent résulter d'améliorations au niveau des activités d'exploitation, d'une meilleure gestion des actifs ou encore de ventes plus importantes que prévues. Bien que la part exacte de chacune des composantes à l'excédent soit difficile, voire impossible à établir avec exactitude, nous avons tenté d'en identifier les grandes tendances. Pour ce faire, nous avons posé l'hypothèse que

[1] Après correction pour le report du projet CIS.

l'inflation, la croissance du nombre de clients et l'efficience s'appliquaient de façon proportionnelle à chacun des postes de dépenses. Ainsi, nous avons ventilé le revenu requis du dossier tarifaire selon cinq catégories de coûts en fonction de l'information disponible aux dossiers de fermeture. Ces catégories sont: dépenses d'exploitation, amortissement des immobilisations, taxes et autres, rendement sur l'avoir des actionnaires et intérêts sur la dette, impôts.

En utilisant les proportions de coûts du dossier tarifaire 2005 comme point de départ, nous avons ventilé les coûts des dossiers subséquents entre ces catégories. Nous avons ensuite comparé cette ventilation du revenu requis autorisé avec les coûts réels des dossiers de fermeture pour obtenir une ventilation des excédents de rendement par catégorie de coûts. Le résultat de cette analyse est présenté au tableau 1. Ce tableau présente également la part de l'excédent de rendement lié aux revenus.

Avant de commenter les résultats présentés au tableau 1, nous tenons à rappeler que cette analyse est fondée sur une hypothèse de croissance proportionnelle de toutes les catégories de coûts. Il va sans dire que la réalité est certainement différente. Toutefois, sans permettre de quantifier l'évolution des excédents de rendement de chacune des catégories de coûts, nous sommes d'avis que les résultats obtenus permettent tout de même de dégager les grandes tendances et servent à ce titre à orienter nos analyses sur des enjeux plus spécifiques. Les recommandations que nous formulons à la fin du présent document ne reposent pas sur les résultats présentés au tableau 1, mais plutôt sur nos analyses spécifiques.

Tableau 1: Ventilation des gains de productivité par catégorie de coûts et revenus

		2006	2007	2008	2009 (ajusté pour report CIS)	
1	**Revenu requis autorisé par catégorie de coûts**					
2	Dépenses d'exploitation	7,688	7,967	8,662	10,053	
3	Amortissement des immo.	3,377	3,531	3,736	4,176	
4	Taxes et autres	952	995	1,053	1,125	
5	Rendement et intérêts	4,906	4,854	5,254	5,461	
6	Impôts	1,427	1,438	1,545	394	
7	Part des clients des années antérieures	0	0	-67	-122	
8	Total	18,351	18,785	20,182	21,088	
9						
10	**Revenus réels (ajustés pour report CIS en 2009)***	17,935	18,850	20,770	21,512	
11						
12	**Coûts réels par catégorie de coûts**					
13	Dépenses d'exploitation	7,344	7,935	8,535	9,891	
14	Amortissement des immo.	3,212	3,417	3,591	3,857	
15	Taxes et autres	855	909	847	814	
16	Rendement et intérêts (autorisés)	5,037	5,010	5,017	5,002	
17	Impôts (autorisés)	1,220	1,129	1,413	757	
18	Total	17,668	18,401	19,403	20,320	
19						
20	**Excédent par catégorie de coûts**					
21	Dépenses d'exploitation	344	31	127	162	I.2-I.13
22	Amortissement des immo.	165	114	145	320	I.3-I.14
23	Taxes et autres	97	87	205	311	I.4-I.15
24	Rendement et intérêts (autorisés)	-131	-156	236	459	I.5-I.16
25	Impôts (autorisés)	207	308	133	-363	I.6-I.17
26	Total	682	384	779	767	I.7-I.18
27						
28	**Excédent de rendement lié aux revenus**	-416	65	588	425	I.10-I.8
29	Portion liée aux autres revenus	288	266	283	275	
30	Portion liée aux ventes	-704	-201	305	150	I.28-I.29
31						
32	**Excédent de rendement total**	267	450	1,367	1,192	

Sources:				
Revenu requis autorisé par catégorie de coûts	Voir annexe méthodologique			
Coûts réels par catégorie de coûts	GI-5, doc. 1.1, p.1			
Revenus réels (ligne 10) et portion liée aux autres revenus (ligne 29)	3637, GI-1, doc. 1.1	3665, GI-1, doc. 1.1	3692, GI-8, doc. 1.1	3724, GI-13,doc 1.1

*Le revenu réel de 2009 est réduit de 734 727 $ pour refléter l'ajustement pour le projet CIS

2.1 Dépenses d'exploitation

Les résultats présentés au tableau 1 démontrent un excédent de rendement de 344 000$ lié aux dépenses d'exploitation en 2006. Cet excédent s'estompe par la suite pour atteindre 162 000$ en 2009.

L'analyse des dépenses d'exploitation réelles permet d'observer une diminution de la rubrique vente de 685 800$ en 2005 à 407 100$ en 2006, soit une baisse de 278 700$.[2] Cette baisse coïncide avec l'amélioration du processus de première lecture qui a été mis en place en 2006.[3] Il semble donc raisonnable de croire que cette amélioration de processus soit en partie responsable de l'excédent de rendement observé en 2006. Par conséquent, il semblerait justifié de considérer que cet excédent provienne en bonne partie d'efforts accrus de Gazifère liés à la mise en place du mécanisme incitatif.

Toutefois, l'analyse des économies d'échelles relatives au développement du réseau révèle que le seul développement du réseau aurait dû entraîner un excédent de rendement de 1,2 M$ dans la catégorie de coûts « dépenses d'exploitation ».[4]

En fait, un calcul grossier nous suggère que les dépenses d'exploitation sont sensiblement plus élevées que ce à quoi nous serions en droit de nous attendre. En utilisant comme base les dépenses d'exploitation réelles du dossier de fermeture 2005 (6,6M$)[5] et en y ajoutant les dépenses d'exploitation liées à l'ajout de 6 355 clients depuis 2005 (0,54M$),[6] nous obtenons que les dépenses d'exploitation (avant exclusion et ajustement) devraient être légèrement supérieures à 7,1M$. Si on ajoute à cela une inflation moyenne de 1,8% (soit environ l'inflation observée avant prise en compte du facteur de productivité), nous obtenons des dépenses d'environ 7,6M$ pour 2009. Or, les dépenses d'exploitation réelles avant la prise en compte des exclusions et ajustements sont plutôt de 8M$, soit un écart approximatif de 0,4M$.[7] Au global donc, non seulement la productivité de 0,4% n'a-t-elle pas été atteinte au niveau des dépenses d'exploitation, mais ces dernières ont cru plus rapidement que l'inflation.

---

[2] Sources: 685,800$: GI-5, doc 1.1, p.2 ; 407,100$: R-3607-2006, GI-1, doc 1.3

[3] GI-5, doc 1, p.6

[4] Voir observation 1 de la section 3.

[5] R-3607-2006, GI-1, doc 1.3.

[6] Le plan de développement 2010 prévoit des dépenses d'exploitation d'environ 84$ par client. Le nombre de client ajouté depuis 2005 est présenté à la pièce GI-8, doc.1, réponse 3.1.

[7] GI-5, doc 1.1, p.2.

Au total, il ne nous apparaît donc pas évident que l'excédent de rendement observé dans cette catégorie de coûts puisse être attribué à la bonne performance de Gazifère. Au contraire, considérant l'ampleur des économies d'échelles dues au développement et qui ne sont pas le fruit d'un effort d'efficience particulier de Gazifère, nous nous attendrions à observer un excédent de rendement beaucoup plus important sur les dépenses d'exploitation. Cette observation soulève à tout le moins des questionnements sérieux sur le contrôle des dépenses d'exploitation ainsi que sur l'effet incitatif réel du mécanisme.

2.2 Amortissement des immobilisations

Sur la période 2006 à 2009, la portion du revenu requis autorisé attribuable aux amortissements de revenu autorisé est passée de 3,4M$ à 4,2M$, ce qui équivaut à une croissance annuelle moyenne de 7,3%. Parallèlement, la dépense réelle est passée 3,2M$ à 3,8M$, soit 6,3% de croissance annuelle moyenne. Ainsi, l'excédent lié à l'amortissement des immobilisations est passé de 165 000$ en 2006 à 320 000$ en 2009.

Il paraît peu probable que l'excédent dégagé sur ce poste budgétaire soit le fruit d'un effort accru de Gazifère. Cela est particulièrement vrai pour l'excédent créé en 2006. En effet, si l'on suppose un taux d'amortissement moyen de 5%, il faudrait que Gazifère ait optimisé ses actifs pour une valeur de plus de 3M$ en un an pour dégager une telle économie sur la dépense d'amortissement. Cela paraît peu probable si l'on considère que les investissements de Gazifère en entretien de réseau ont été de 1,3M$ en 2006[8] et qu'ils prévoyaient des investissements de 3,4M$ en développement de réseau.

Nous en concluons donc qu'une très large part des excédents liés aux amortissements des immobilisations découle d'une tendance naturelle qui est indépendante de la présence du mécanisme incitatif.

2.3 Taxes et autres

[8] GI-8, doc. 1, p. 4, réponse 3.1.

Entre 2006 et 2009, nous estimons la hausse du revenu requis autorisé par le mécanisme à 173 000$ (1 125 000$ - 952 000$) pour le poste « taxes et autres ». Sur la même période, ce poste a présenté une baisse réelle de 41 000$ (814 000$ - 855 000$). Ainsi, il s'est dégagé 214 000$ (311 000$ - 97 000$) entre 2006 et 2009.

Il semble qu'une bonne partie de ce gain résulte d'une baisse de la taxe sur le capital. En effet, la taxe sur le capital est passée de 0,781%[9] en 2005 à 0,24% en 2009, soit une baisse de 0,54%, ce qui a entraîné une diminution de coûts d'environ 365 000$ entre 2005 et 2009.[10] Cette diminution de coûts n'a pas fait l'objet d'une exclusion dans le mécanisme incitatif et a donc contribué directement à l'excédent de rendement.

Au total, il nous apparaît clair que la majeure partie des gains de productivité liés au poste « taxes et autres » découle de facteurs exogènes hors du contrôle de Gazifère.

2.4 Rendement et intérêts

L'analyse du revenu requis autorisé pour le poste « rendement et intérêts » montre une progression de près de 5 M$ entre 2006 et 2009. Parallèlement, on observe que la portion autorisée de la dépense réelle pour ce poste est presque parfaitement stable. Ainsi, il s'est dégagé un excédent de 590 000$ (459 000$ moins -131 000$) entre 2006 et 2009 tel qu'illustré au tableau 1.

La dépense en « rendement et intérêts » dépend des quatre items qui composent la base de tarification, soit les immobilisations nettes, les comptes différés, les comptes de stabilisation et le fonds de roulement. Les paragraphes qui suivent présentent une analyse de l'évolution de ces items depuis la mise en place du mécanisme incitatif ainsi que de leur impact sur la dépense en rendement et intérêts.

[9] Selon les données du dossier tarifaire R-3537-2004, GI-1, doc. 2, p.2, note 11.

[10] Considérant que les immobilisations nettes réglementées moyennes étaient de 67,6 M$ en 2009 (Gi-14, doc. 1), la baisse de 0,29% représente une économie annuelle de 162 240$.

Immobilisations nettes

Afin de bien saisir l'évolution des immobilisations nettes, il convient de distinguer, d'une part, le réseau existant en début d'année et, d'autre part, les investissements en extension de réseau. La présente section ne traite que des amortissements et investissements en entretien sur le réseau existant en début d'année. L'impact des investissements en développement de réseau sur l'excédent de rendement est traité à la section 2.7 ci-bas.

Les immobilisations liées au réseau existant en début d'année sont influencées par deux facteurs : les amortissements[11] et les investissements en entretien de réseaux.[12]

Lorsque les amortissements sont plus importants que les investissements en entretien de réseau, on assiste à une baisse des immobilisations nettes. Au contraire, lorsque le réseau demande plus d'investissements en entretien que le niveau des amortissements, on observe une hausse des immobilisations nettes correspondantes. Le tableau 2 présente l'écart entre les amortissements et les investissements en entretien du réseau pour la période 2006 à 2009. On y voit que l'amortissement des immobilisations est supérieur aux investissements par une marge de plus de 2 M$ à chacune des années. En moyenne, l'écart est de 2,5 M$. On peut donc conclure que, toutes choses étant égales par ailleurs, la base de tarification de Gazifère diminue de 2,5 M$ par année (i.e. la base de tarification diminuerait de 2,5M$ annuelle si aucun investissement n'était fait en développement de réseau).

[11] Nous posons l'hypothèse que l'ensemble des amortissements rapportés aux dossiers de fermeture est lié au réseau existant en début d'année. Bien que les investissements en extension de réseau entraînent aussi des amortissements durant l'année durant laquelle ils sont faits, leur importance est considérée négligeable pour les besoins de notre analyse. Cette aspect est par ailleurs pris en compte dans notre proposition finale afin d'éviter une double comptabilisation.

[12] Nous posons l'hypothèse que l'ensemble des investissements en entretien de réseau sont fait sur le réseau existant en début d'année.

Étant donné le niveau du coût en capital autorisé, cette diminution équivaut à une diminution des coûts réels de 736 000$ sur la période 2006 à 2009 ou 184 000$ par année en moyenne.

Tableau 2: Impact de l'écart entre amortissement et investissement sur le coût en capital (000$)

	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Amortissements des immobilisations	3,212	3,417	3,591	3,857	3,519
Investissements en entretien du réseau	1,115	1,064	766	1,238	1,046
Écart	2,097	2,353	2,825	2,618	2,473
Taux du coût du capital (%)	7.72	7.42	7.40	7.26	
Impact marginal sur l'excédent de rendement	162	175	209	190	184
Impact cumulatif sur l'excédent de rendement	162	336	546	736	

Sources

Amortissements des immobilisations	Tableau 1
Investissements en entretien du réseau	GI-8, doc 1, p. 8, réponse 4.5

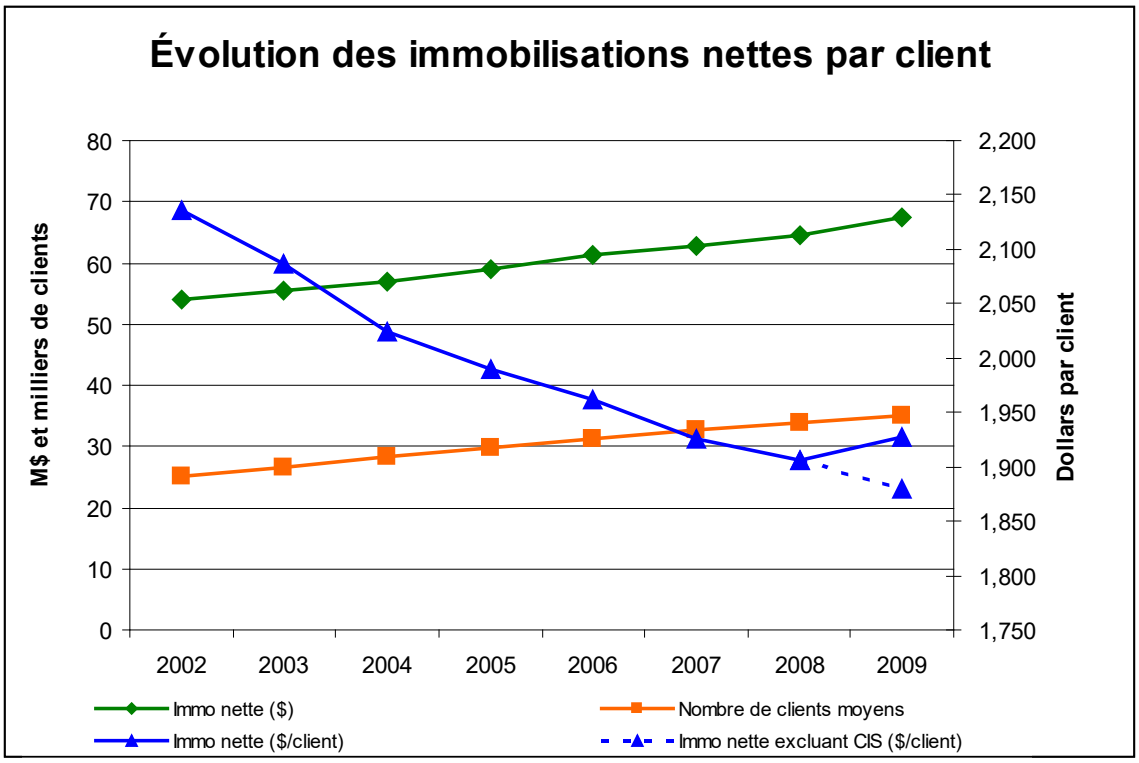

Cet écart entre l'amortissement et l'investissement se reflète aussi lorsque l'on analyse les immobilisations sur une base de client. Il existe en effet une tendance à la baisse très claire des immobilisations par client telle qu'illustrée à la figure 1.

La seule exception à cette décroissance est l'année 2009 où une légère augmentation est constatée. Toutefois, cette hausse s'explique essentiellement par le projet CIS qui contribue pour près de 1,7 M$ à la base de tarification moyenne et dont l'impact est par ailleurs déjà neutralisé par une exclusion au mécanisme incitatif.

Comptes de stabilisation

Le tableau 3 présente l'évolution des comptes de stabilisation de 2005 à 2009. On y observe d'abord une hausse en 2006 et 2007, puis un recul important en 2008 et 2009. Au total, la baisse est de 1,6 M$ entre 2005 et 2009. Tout comme pour les immobilisations, cette baisse de la base de tarification se traduit par une baisse des coûts liés au rendement de 118 000$.[13] Puisque cette baisse de coûts n'est pas prise en compte par des exclusions dans le mécanisme incitatif, il en résulte une hausse équivalente de l'excédent de rendement.

Tableau 3: Impact des comptes de stabilisation sur le coût en capital (000$)

	2005	2006	2007	2008	2009	Écart 2009-2005
Comptes de stabilisation	$ 2,019	$ 2,849	$ 4,142	$ 2,101	$ 389	-1,630
Taux du coût du capital 2009 (%)						7.26
Impact sur le revenu requis						-118

Sources
Comptes de stabilisation 3607, GI-2, doc 137, GI-2, doc. 1, p65, GI-1, doc. 1, p92, GI-8, doc. , p24, GI-14, doc. 1, p.1
Taux du coût en capital 2009 3724, GI-13, doc. 1.1

Il est à noter que cette baisse des comptes de stabilisation est en partie due à l'amortissement de ces comptes aux dossiers tarifaires 2008 et 2009. Or, dans ces dossiers tarifaires, bien qu'une exclusion pour la hausse du revenu requis liée à ces amortissements ait été introduite, aucune exclusion n'a compensé les clients pour la baisse du coût du capital découlant de l'effet à la baisse dur la base de tarification.

[13] Sur la base du coût en capital de 2009.

Cet aspect mérite d'être souligné puisque dans le cas des projets d'amélioration des locaux et CIS, le calcul de l'exclusion inclut l'effet de la hausse de la base de tarification sur le coût du capital. Il semble donc y avoir eu un traitement asymétrique sur ce point.

Comptes différés et fonds de roulement

Les comptes différés sont en augmentation d'environ 0,4 M$ depuis 2005. À l'opposé, le fonds de roulement est passé de 0,9 M$ à 0,4 M$, soit une baisse de 0,5 M$. Au total, ces deux items ont présenté une légère baisse. On peut toutefois difficilement conclure que cette baisse soit permanente. En effet, le fonds de roulement présente une volatilité non négligeable, il est donc difficile d'en prévoir l'évolution.

2.5 Impôt

Le tableau 1 montre que dans la catégorie « impôts », les dépenses réelles ont cru moins rapidement que l'effet combiné de l'inflation nette de l'efficience et de la croissance des clients après avoir pris en compte des exclusions et ajustements, et ce pour 2006 à 2009. Il en résulte une contribution positive à l'excédent de rendement pour ces années. Toutefois, l'excédent de 133 000$ en 2008 s'est transformé en déficit de 363 000$ en 2009. Cela s'explique par une baisse de 1,2M$ de la dépense autorisée (due principalement à l'effet fiscal du projet CIS) associée à une baisse sensiblement moins importante de 700 000$ de l'impôt réel. N'eut été de cet effet sur les impôts, l'excédent de rendement de 2009 aurait été plus élevé d'environ 500 000$.

Les raisons exactes de cet écart ne nous sont pas connues à ce moment. Toutefois, nous présumons que cette situation est passagère et anticipons que l'excédent de rendement lié au coût de l'impôt ne présentera pas de tendance à la hausse ou à la baisse à moyen terme.

2.6 Excédent lié aux revenus

La ligne 28 du tableau 1 présente l'évolution de l'excédent de rendement lié aux revenus. Ce montant représente la différence entre les revenus réels et les revenus requis autorisés au dossier tarifaire. De plus, ce montant peut être réparti entre deux éléments : l'excédent lié aux ventes et l'excédent lié aux autres revenus, ces derniers étant pour l'essentiel des suppléments de recouvrement. On observe d'abord que les autres revenus sont stables dans le temps et se situent autour de 275 000$. On voit aussi que l'excédent de rendement lié aux ventes a progressé de façon constante et importante depuis la mise en place du mécanisme.

En ce qui concerne les autres revenus, les données du dossier de fermeture 2005 indiquent qu'ils étaient déjà près de ce niveau avant la mise en place du mécanisme incitatif.[14] Ils ne sont donc pas le résultat d'un changement dans les pratiques de Gazifère sous le mécanisme.

L'évolution de l'excédent lié aux ventes suggère pour sa part que Gazifère avait tendance à être trop optimiste dans ces prévisions de ventes dans les premières années du mécanisme et qu'elle tend désormais à être plutôt conservatrice. Cette évolution tend à favoriser un excédent de rendement plus important.

3. Impact du développement du réseau sur l'excédent de rendement

Parallèlement aux investissements en entretien de réseau, Gazifère fait aussi des investissements en extension de réseau qui visent l'ajout de nouveaux clients. Cet ajout de clients affecte l'excédent de rendement de deux façons.

[14] R-3607-2006, GI-1, document 1.1, ligne 4.

D'une part, le mécanisme incitatif est ainsi fait que l'ajout de clients amène une augmentation de revenu requis autorisé. Cette augmentation qui contribue positivement à l'excédent de rendement est fonction du nombre de clients ajoutés et du coût moyen de distribution des clients existants.

D'autre part, l'ajout de clients entraîne des coûts supplémentaires dans l'ensemble de la compagnie ce qui contribue négativement à l'excédent de rendement.

Afin d'établir la contribution nette du développement de réseau à l'excédent de rendement, il est nécessaire de comparer l'augmentation du revenu requis à l'augmentation des coûts correspondante. Le tableau 4 présente une analyse de ces deux éléments pour le plan de développement 2010 ainsi que la contribution nette du développement sur l'excédent de rendement.

Tableau 4: Calcul de la contribution du développement 2010 à l'excédent de rendement (000$)

		An 1	An 2	An 3	An 4	Références
1	Revenu requis	1,012.6	1,975.1	1,966.6	1,957.6	R-3692-2009 GI-22, doc 1.2, p.7, l. D
2	Coût du gaz	669.8	1,339.6	1,339.6	1,339.6	R-3692-2009 GI-22, doc 1.2, p.2, l. 15
3	Revenu Requis en distribution	342.8	635.5	627.0	618.0	l.1-l.2
4	Nombre de clients[1]	615	1,230	1,230	1,230	R-3692-2009 GI-22, doc 1.2, p.1, l. 10 et 11
5	Revenu Requis en distribution par client ($)	557.4	516.7	509.7	502.5	l.3/l.4
6	Revenu additionnel autorisé par client selon le mécanisme incitatif ($)	586.6	586.6	586.6	586.6	R-3692-2009 GI-23, doc 2, p.2, l. 54
7	**Contribution à l'excédent de rendement**	**17.9**	**86.0**	**94.5**	**103.5**	(l.6-l.5)xl.4

1. Le nombre de clients moyen pour l'an 1 est établi à 50% du nombre total de client prévu suivant le ratio de coût du gaz entre l'an 1 et l'an 2.

Étant donné que le développement se réalise durant l'an 1 du plan, les nouveaux clients ne sont pas présents sur l'ensemble de la première année. Cela se manifeste notamment

par des ventes de gaz à l'an 1 deux fois moins élevées que pour les autres années du plan. Par conséquent, nous avons posé l'hypothèse que le nombre de clients moyen à l'an 1 était la moitié de celui des autres années (615=1230/2).

L'analyse du tableau 4 montre que le revenu requis prévu par nouveau client passe de 557$ à l'an 1 du plan de développement avant de chuter à 517$ à l'an 2 puis de décliner légèrement aux années 3 et 4. Il est probable que le montant plus élevé pour l'an 1 soit lié au fait que le plan était en progression durant cette année. On peut par exemple imaginer que les conduites principales et secondaires nécessaires au plan de développement aient été mises en place de façon disproportionnée au tout début du projet, faisant ainsi supporter l'ensemble des coûts liés à ces actifs à un nombre moindre de clients que pour les années suivantes. Par conséquent, il nous apparaît que les résultats de l'an 1 ne sont pas représentatifs du revenu requis par client du plan de développement. Pour cette raison, nous fonderons donc nos conclusions quant à la contribution du développement à l'excédent de rendement sur les résultats des années 2, 3 et 4 du plan.

On peut voir à la dernière ligne du tableau 4 que la contribution du plan de développement 2010 (dans sa forme prévisionnelle) à l'excédent de rendement est de 86,000 $ et augmente de façon approximativement linéaire par la suite. Cette augmentation est due à la baisse du revenu requis par client qui, nous semble-t-il, est elle-même due essentiellement à une baisse des immobilisations nettes du projet et aux effets de taxation. Puisque nous avons traité séparément des effets de la réduction des immobilisations nettes, l'utilisation des contributions des années 3 et 4 des plans de développement entraînerait une double comptabilisation du gain réalisé entre l'année 2 et les années 3 et 4. Ainsi, nous croyons que la deuxième année du plan de développement est celle qui représente le mieux la contribution de ce même plan à l'excédent de rendement de Gazifère.

Utilisant la méthodologie présentée ci-haut, nous avons calculé la contribution des plans de développement 2006 à 2009 sur l'excédent de rendement, couvrant ainsi toute la période du mécanisme incitatif. Le sommaire des résultats est présenté au tableau 5.

Tableau 5: Sommaire de la contribution du développement de 2006 à 2010 à l'excédent de rendement (000$)

Plan	An 2
2006	26.3
2007	57.7
2008	89.1
2009	97.9
2010	86.0
Total	357
Moyenne 2006-2010	71
Moyenne 2008-2010	91

On y voit que tous les plans de développement depuis la mise en place du mécanisme ont contribué positivement à l'excédent de rendement. Au total, les plans de développement mis en place sous le mécanisme incitatif ont contribué pour 357 000$ à l'excédent de rendement, soit une moyenne de 71 000$ par an. On peut également noter que les contributions ont fortement augmenté en 2008 et se sont maintenues en 2009 et 2010.

Par ailleurs, si les plans de développement contribuent globalement à l'excédent de rendement, il demeure possible que leur impact soit différent selon la catégorie de coûts considérée. À ce niveau, il est intéressant de faire quelques observations qui permettent de mettre en perspective les résultats présentés au tableau 1.

Observation 1 : Le développement contribue positivement à l'excédent de rendement sur les dépenses d'exploitation

La comparaison des dépenses d'exploitation par client au dossier de fermeture 2009 avec celles du plan de développement 2010 révèle un écart important. En effet, le dossier de fermeture 2009 présente des dépenses d'exploitation de 9,9M$ pour 35 057 clients en

moyenne, soit 282 $ par client. En comparaison, le plan de développement 2010 présente des dépenses d'exploitation de 103 334 $ pour 1 230 clients, soit 84$ par client.

Il y a donc présence d'économies d'échelles très importantes (198$ par client) au niveau des dépenses d'exploitation. Considérant que 6 355 clients se sont ajoutés au réseau depuis la mise en place du mécanisme incitatif, on peut estimer la contribution du développement à l'excédent lié aux dépenses d'exploitation à environ 1,2 M$.

Observation 2 : Le développement contribue négativement à l'excédent de rendement sur le rendement et les intérêts

De la même manière que pour les dépenses d'exploitation, nous avons comparé la base de tarification par client au dossier de fermeture 2009 et l'investissement par client au plan de développement 2010. La base de tarification moyenne de 2009 est de 68,9M$ pour 35 057 clients en moyenne, soit 1 966 $ par client. L'investissement total du plan de développement 2010 est quant à lui de 4,5M$ pour 1 230 clients en moyenne, soit 3 628 $ par client. On peut donc en conclure que le développement de réseau a un effet négatif à court terme sur l'excédent de rendement de la catégorie de coût « rendement et intérêts ».

Cela contribue sans doute à expliquer que l'excédent sur les rendements et intérêts présenté au tableau 1 soit inférieur à l'excédent de rendement sur les actifs existants présenté aux tableaux 2 et 3.

Double comptabilisation

Tel que mentionné précédemment, l'ajout de clients entraîne des coûts supplémentaires dans l'ensemble de l'entreprise. Il affecte donc, à divers degrés, les excédents de rendement observés à chacune des catégories de coûts présentées précédemment. Il est par conséquent important d'être prudent si l'on souhaite combiner les résultats des analyses d'efficience par catégorie de coûts à l'analyse du développement du réseau.

L'addition simple des économies découlant du développement de réseau aux effets spécifiques liés à certaines catégories de coûts risquerait d'entraîner de la double comptabilisation.

Par exemple, l'utilisation des données de l'an 2 pour établir la contribution du développement à l'excédent de rendement pourrait entraîner un double comptage des effets liés aux rendements et intérêts puisqu'une partie de l'excédent à l'an 2 provient de l'amortissement fait entre l'an 1 et l'an 2 du plan. L'évolution du revenu requis de distribution du plan de développement 2010 suggère que cette double comptabilisation serait de l'ordre de 7 000$. En effet, le revenu requis de distribution décline d'environ 7 000$ par année à partir de l'an 3 du plan. En supposant un déclin semblable entre l'an 1 et l'an 2, on estime que l'excédent de l'an 1 « ajusté » aurait pu être d'environ 79 000$, soit 7 000$ de moins que celui de l'an 2.

De plus, il existe aussi un risque de double comptabilité entre le développement du réseau et la baisse de la taxe sur le capital. En effet, le calcul de l'impact de la taxe sur le capital présenté à la section 2.3 se fonde sur la valeur moyenne des immobilisations en 2009. Or, une part de ces immobilisations découle du développement fait depuis la mise en place du mécanisme et la rentabilité des plans de développement intègre déjà l'effet de la réduction de la taxe sur le capital. Par exemple, le plan de développement 2010 prévoit un coût du capital de 0,24% pour un coût du capital total d'environ 10 000$ à l'an 1 du plan. Si le taux du coût en capital était demeuré au niveau de 2005, le coût aurait avoisiné les 33 000$ (10 000$ x 0,781/0,24). Il y a donc environ 23 000$ de l'excédent de rendement lié au développement qui est déjà pris en compte dans le calcul de l'impact de la taxe sur le capital.

Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que, malgré certains effets de double comptabilité, le développement du réseau contribue de façon non négligeable à l'excédent de rendement dégagé par Gazifère.

4. Conclusions sur la performance du mécanisme incitatif actuel

L'analyse ci-haut met en lumière des excédents de rendement importants, et ce, dans plusieurs des catégories de coûts rapportées aux dossiers de fermeture. Toutefois, force est de constater que la vaste majorité de ces excédents découlent de tendances naturelles totalement indépendantes des efforts d'efficience de Gazifère ou de la présence d'un mécanisme incitatif.

En effet, les excédents sur les taxes découlent de variations de taux exogènes, les excédents sur le rendement et les intérêts sont le reflet de la relative jeunesse du réseau de Gazifère qui nécessite peu d'entretien relativement à la somme des amortissements et à la baisse de la valeur des comptes de stabilisation (deux éléments qui résultent de tendances naturelles ou de situations conjoncturelles hors du contrôle de Gazifère) et de revenus de recouvrement sur lesquels Gazifère a relativement peu de contrôle.

Sur la base de ces observations, un constat et deux conclusions s'imposent :

- Les excédents de rendements dont a bénéficié Gazifère depuis 2006 découlent en très grande majorité, voire exclusivement, de gains d'efficience qui résultent de tendances naturelles des coûts et de facteurs hors du contrôle de Gazifère. Il en résulte que :

  - le principe de partage équitable entre Gazifère et ses clients n'a pas été atteint sous le mécanisme incitatif actuel.

    En effet, il est généralement admis qu'un mécanisme incitatif devrait récompenser l'entreprise réglementée pour les gains d'efficience additionnels à ceux qui auraient de toute manière été observés sous un mode de réglementation traditionnel. Or, il semble bien que les excédents de rendements dont a bénéficié Gazifère depuis 2006 auraient été obtenus

de toute façon avec une réglementation en coût de service dans quel cas, ils auraient bénéficié aux clients à 100%.

- Le mécanisme incitatif dans sa forme actuelle est moins avantageux pour les clients qu'un mode réglementation basé sur les coûts.

5. Commentaires sur la proposition de Gazifère et recommandations

La proposition de Gazifère se résume au maintien du mécanisme incitatif actuel assorti de certaines modifications dont les principales sont :

- un ajustement à la baisse de revenu requis de 600 000$;
- une réduction de la productivité (incluant le « stretch factor ») de 0,4% à 0,3%;
- l'utilisation du taux d'imposition nominal dans le calcul de l'ajustement du coût en capital (en remplacement du taux effectif) et;
- une hausse du taux d'amortissement moyen de ses actifs.

Gazifère fait également deux autres propositions. Elle propose d'introduire le revenu requis du projet de renforcement du chemin Pink sur la base du revenu requis moyen des cinq premières années du projet. Suite à une étude des taux d'amortissement, elle propose également des modifications substantielles à ses taux d'amortissements et d'être compensée par une exclusion pour la hausse correspondante du revenu requis.

Au niveau de sa structure, le mécanisme incitatif actuel de type plafonnement du revenu basé sur le nombre de clients nous paraît toujours adéquat. En effet, il présente une structure simple qui sied bien à la taille de Gazifère. Un mécanisme trop complexe engendrerait selon nous des coûts disproportionnés par rapport aux bénéfices potentiels qu'il pourrait engendrer.

Par ailleurs, le dernier plan de développement suggère une rentabilité acceptable avec des effets à la baisse sur les tarifs dès le début du plan. Il ne semble donc pas y avoir, à prime abord, de problématique liée à la rentabilité du développement qui aurait pu justifier le passage à un mécanisme de type revenu plafond basé sur les volumes.[15]

Bien que la proposition de maintenir la structure actuelle du mécanisme incitatif nous paraisse acceptable, les propositions de Gazifère relativement à l'ajustement permanent du revenu requis et du niveau de productivité sont inacceptables puisqu'elles ne reflètent pas adéquatement la tendance naturelle des économies de coûts à laquelle Gazifère est exposée. L'adoption des paramètres proposés par Gazifère ne ferait que perpétuer la situation actuelle où le distributeur s'approprie une part importante de l'excédent de rendement généré essentiellement par des tendances naturelles et des éléments hors de son contrôle. Nous proposons, dans les paragraphes qui suivent, des paramètres sensiblement différents de ceux proposés par Gazifère.

Pour les fins de recommandation à la Régie, nous retenons des analyses présentées aux sections 2 et 3 les éléments suivants :

(i) La baisse de la taxe sur le capital entre 2005 et 2009 a entraîné une diminution des coûts de 365 000$ qui n'a pas été compensée dans le mécanisme incitatif. Il en résulte un effet positif du même montant sur l'excédent de rendement de l'année 2009.

[15] Il est toutefois de mise d'être vigilant sur ce point puisque la baisse de la durée de vie anticipée des branchements d'immeubles et la hausse correspondante des taux d'amortissements proposée par Gazifère dans le cadre du présent dossier pourraient affecter négativement la rentabilité du développement. De plus, la discussion sur les dépenses d'exploitation présentée à la section 2.1 nous amène à nous questionner sur le niveau des dépenses d'exploitation marginales prévu au plan de développement. Advenant qu'une révision à la hausse de cette valeur soit nécessaire, la rentabilité sera là aussi affectée à la baisse. Il n'est donc pas impossible que Gazifère se retrouve à court terme avec des rentabilités de développement près de la limite acceptable. Dans un tel scénario, un mécanisme de plafonnement du revenu basé sur les volumes pourrait être requis afin de pénaliser le développement non rentable. Nous ne croyons toutefois pas qu'il soit nécessaire d'en venir là pour l'instant.

(ii) La contribution cumulative de l'écart entre l'amortissement du réseau et les investissements depuis la mise en place du mécanisme est estimée à 736 000$. De plus, cet écart continuera a généré annuellement des excédents d'environ 184 000$ par année dans le futur.

(iii) La baisse des comptes de stabilisation a contribué à l'excédent de rendement pour une somme de 118 000$ depuis la mise en place du mécanisme.

(iv) Les revenus de recouvrement et autres ont contribué à l'excédent de rendement pour une somme de 275 000$ en 2009 et étaient en bonne partie présents avant la mise en place du mécanisme incitatif.

(v) Globalement, le développement du réseau a contribué à augmenter l'excédent de rendement 2009 de 357 000$ depuis la mise en place du mécanisme. De plus, il continuera a généré des excédents d'un montant approximatif de 91 000$ par année dans le futur.

(vi) Nous notons aussi que malgré une contribution à la baisse sur la dépense d'impôt du projet CIS d'environ 1,2M$, la dépense réelle n'a diminué que de 700 000$ environ. Cette combinaison a donc entraîné un effet à la baisse d'environ 500 000$ sur l'excédent de rendement 2009.

Le tableau 6 présente le sommaire des éléments considérés ainsi que la proposition qui en découle. Cette dernière est établie en additionnant l'impact de chacun des éléments retenus aussi bien sur les gains d'efficience accumulés depuis la mise en place du mécanisme que sur la productivité prospective tendancielle. À ces éléments vient s'ajouter la prise en compte de l'effet de l'année 2010. Finalement, le gain d'efficience déjà intégré au revenu plafond par l'action du coefficient d'escompte (« Discount factor ») depuis 2006 est déduit de l'effet total. Nous calculons deux effets totaux, l'un

avec l'impact du développement de réseau, l'autre sans. Nous proposons d'établir les paramètres du nouveau mécanisme à mi-chemin entre ces deux valeurs afin d'éviter la double comptabilisation de certains effets, mais sans non plus exclure complètement l'impact du développement de réseau sur l'excédent de rendement accumulé et la productivité prospective du distributeur.

Tableau 6 : Paramètres proposés pour la période 2011-2015

	Réduction ponctuelle du revenu requis	**Productivité prospective**
Taxe sur le capital	365 000 $	Exclusion pour variation des taux de taxation
Rendements et intérêts sur les immobilisations nettes	736 000 $	184 000 $ /an
Rendements et intérêts sur les comptes de stabilisation	118 000 $	
Revenus de recouvrement et autres	275 000$	
Développement du réseau	357 000 $	91 000 $ /an ou 0,45 %
Effet 2010	184 000 $ (avec dév.) 275 000 $ (sans dév.)	
Effet cumulatif du facteur de 0.4% sous le présent mécanisme[1]	- 376 000$	
Total sans développement du réseau	1 302 000 $	184 000 $ /an ou 0,92 %
Total avec développement du réseau	1 750 000 $	275 000 $ /an ou 1,37 %
Proposition de la FCEI[2]	**1 526 000 $**	**230 000 $ ou /an 1,15%** **+** **exclusion pour variation des taux de taxation**

1. L'effet du facteur de 0.4% est obtenu en multipliant les revenus requis avant exclusion et ajustement (ligne 21 du tableau A1) par 0.4% x (100/104). Pour l'année 2010, un revenu requis de 22,96M$ est estimé sur la base de la croissance moyenne du revenu requis entre 2006 et 2009.
2. Cette proposition pose l'hypothèse que l'effet négatif observé au niveau de l'impôt entre 2008 et 2009 est passager. Si cet effet devait être permanent, la réduction ponctuelle du revenu requis devrait être de 1 109 000 $, soit 496 000$ de moins que la proposition actuelle.

Nous proposons par ailleurs que le mécanisme traite comme exclusion les changements futurs aux divers taux de taxation.

De plus, tel que discuté à la sous-section *Comptes de stabilisation* de la section 2.4, nous constatons qu'il y a eu par le passé asymétrie au niveau du traitement de l'impact des exclusions. Afin de corriger cette situation, toute exclusion éventuelle au mécanisme devrait prendre en compte l'ensemble des impacts sur les coûts, y compris l'impact sur le coût du capital.

La proposition de Gazifère d'introduire le revenu requis du projet de renforcement du chemin Pink sur la base du revenu requis moyen des cinq premières années du projet ne nous semble pas problématique à première vue. Elle a pour avantage de simplifier l'application du mécanisme pour les cinq prochaines années tout en étant approximativement neutre au niveau des coûts. Si cette méthode devait être adoptée, il faudrait toutefois s'assurer que le niveau de compensation offert par le mécanisme soit revu à la baisse à la fin des cinq années.

Quant aux modifications proposées aux taux d'amortissements, les réponses fournies par Gazifère nous rassurent en bonne partie quant à la pertinence de réaliser ces modifications.

Le facteur prépondérant expliquant la hausse du taux d'amortissement des branchements d'immeubles est la révision à la baisse de la durée de vie attendue de ces actifs de 50 à 39 ans. Bien qu'un réajustement aussi important soit étonnant, le balisage effectué par Gazifère démontre que d'autres distributeurs gaziers utilisent des durées de vie encore plus courtes.[16] Dans les circonstances, nous jugeons qu'il serait prudent d'accepter la proposition de Gazifère. Ceci étant dit, il est étonnant de constater des durées de vie attendues qui varient presque du simple au double entre certains distributeurs. Des explications additionnelles à ce propos seraient certainement utiles. L'inclusion d'une

[16] GI-8, doc. 1, p.21, réponse 9.10.

exclusion au mécanisme pour tenir compte de ces variations de taux d'amortissement nous paraît justifiée.

Notre proposition peut donc se résumer comme suit :

- maintien de la structure actuelle du mécanisme incitatif;
- ajustement à la baisse du revenu requis de 1,5 M$;
- établissement du facteur de productivité globale (incluant la productivité de base plus « stretch factor ») à 1,15%;
- introduction d'une exclusion pour la variation des taux de taxation;
- acceptation de la proposition de Gazifère sur l'exclusion relative au projet de renforcement du chemin Pink;
- acceptation de la proposition de Gazifère concernant la révision des taux d'amortissement et l'introduction d'un facteur d'exclusion correspondant.

Nous croyons fermement que la proposition formulée ci-haut est équitable à la fois pour Gazifère et ses clients. Les constats auxquels nous arrivons relativement à la mouture actuelle du mécanisme nous convainquent qu'un mécanisme qui serait établi sur des paramètres sensiblement inférieurs à ceux que nous proposons serait désavantageux pour les clients en comparaison à un mode de réglementation basé sur les coûts. Si elle devait rejeter notre proposition, nous recommandons donc subsidiairement à la Régie le retour à un mode de réglementation basé sur les coûts.

Annexe

Tableau A1: Calcul du revenu requis autorisé par catégorie de coûts

		2006	2007	2008	2009	2009 ajusté pour report CIS	Notes
		[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	
1	**Revenu requis (t-1)**	16315	18351	18785	20182	20182	
2	Dépenses d'exploitation	6392	7688	7967	8662	8662	
3	Amortissement	2899	3377	3531	3736	3736	
4	Taxes et autres	877	952	995	1053	1053	
5	Rendement et intérêts	4779	4906	4854	5254	5254	
6	Impôt	1368	1427	1438	1545	1545	
7	Comptes différés et autres dont:	262	581	535	734	734	
8	100% imputable aux dépenses d'exploitation	262	581	535	734	734	
9	Revenu requis (t-1) moins comptes différés et autres	16053	17769	18250	19448	19448	l.1-l.7
10	Dépenses d'exploitation	6130	7107	7431	7861	7861	l.2-l.8
11	Amortissement	2899	3377	3531	3736	3736	l.3
12	Taxes et autres	877	952	995	1053	1053	l.4
13	Rendement et intérêts	4779	4906	4854	5254	5254	l.5
14	Impôt	1368	1427	1438	1545	1545	l.6
15						0	
16	Nb clients (t-1)	29394	31319	32295	33612	33612	
17	Coût par client (t-1)	0.546	0.567	0.565	0.579	0.579	
18	Inflation moins efficience	1.404	1.404	1.638	1.56	1.56	
19	Coût par client (t)	0.554	0.575	0.574	0.588	0.588	
20	Nb clients (t) prévu	31319	32295	33612	35233	35233	
21	**Revenu requis (t) avant exclusion et ajustements**	17344	18580	19305	20704	20704	
22							
23	**Revenu requis (t) avant exclusion et ajustements par catégorie de coûts**						
24	Dépenses d'exploitation	6623	7431	7861	8369	8369	l.21 x l.10 / l.9
25	Amortissement	3132	3531	3736	3977	3977	l.21 x l.11 / l.9
26	Taxes et autres	948	995	1053	1121	1121	l.21 x l.12 / l.9
27	Rendement et intérêts	5163	5130	5135	5593	5593	l.21 x l.13 / l.9
28	Impôt	1478	1493	1521	1645	1645	l.21 x l.14 / l.9
29	Total	17344	18580	19305	20704	20704	Σ l.24 à l.28
30							
31	**Calcul des ajustements par catégorie de coût**						
32	**Exclusions dont:**	691	515	850	1514	779	
34	portion imputable aux dépenses d'exploitation	550	535	801	1,569	1,685	
35	portion imputable à l'amortissement	76	0	0	567	200	
36	portion imputable aux taxes et autres	4	0	0	8	4	
38	portion imputable aux rendement et intérêts	52	-17	41	229	97	
39	portion imputable aux impôts	10	-3	8	-858	-1,206	
40	**Ajustement du coût en capital dont:**	-370	-311	94	-274	-274	
42	portion imputable aux rendement et intérêts	-308.8	-259.3	78.3	-229.2	-229.2	
43	portion imputable aux impôts	-60.7	-51.4	15.8	-44.7	-44.7	
44	**Ajustements exceptionnels**	684.6	0	0	0	0	
45	portion imputable aux dénpenses d'exploitation	515.5	0	0	0	0	
46	portion imputable à l'amortissement	169.1	0	0	0	0	
47	portion imputable aux taxes et autres	0	0	0	0	0	
48	portion imputable aux rendement et intérêts	0	0	0	0	0	
49	portion imputable aux impôts	0	0	0	0	0	
50	**Part des clients des excédents antérieurs**	0	0	-67	-122	-122	
51	Total	1007	205	878	1118	384	
52							
53	**Ajustements par catégorie de coût**						
54	Dépenses d'exploitation	1065	535	801	1569	1685	l.34 + l.45
55	Amortissement	245	0	0	567	200	l.35 + l.46
56	Taxes et autres	4	0	0	8	4	l.36 + l.47
57	Rendement et intérêts	-257	-276	119	-1	-132	l.38 + l.42 + l.48
58	Impôt	-51	-55	24	-903	-1251	l.39 + l.43 + l.49
59	Part des clients des années antérieures	0	0	-67	-122	-122	l.54
60	Total	1006	205	877	1119	384	Σ l.54 à l.59
61							
62							
63	**Revenu requis autorisé par catégorie de coût**						
64	Dépenses d'exploitation	7688	7967	8662	9937	10053	l.24 + l.54
65	Amortissement	3377	3531	3736	4543	4176	l.25 + l.55
66	Taxes et autres	952	995	1053	1129	1125	l.26 + l.56
67	Rendement et intérêts	4906	4854	5254	5593	5461	l.27 + l.57
68	Impôt	1427	1438	1545	742	394	l.28 + l.58
69	Part des clients des années antérieures	0	0	-67	-122	-122	l.59
70	Total	18351	18785	20182	21822	21088	Σ l.64 à l.69

Sources					
Revenu requis 2005 (lignes 1 à 6)	3537, GI-1, doc 1	lignes 63 à 69 de la colonne précédente			
Comptes différés et autres, et lignes 16 à 21	3587, Gi-10, doc 2.1	3621, GI-2,doc 2	3637, Gi-14, doc 2	3665, Gi-15, doc 2	3665, GI-15, doc. 2
Calcul des ajustements par catégories de coût	Voir tableaux A2 et A3				
Part des clients des excédents antérieurs	3587, Gi-10, doc 2.1	3621, GI-2,doc 2	3637, Gi-14, doc 2	3665, Gi-15, doc 2	3665, GI-15, doc. 2

Tableau A2: Répartition des ajustements par catégorie de coûts

	Ajustement [a]	**portion imputable aux dépenses d'exploitation** [b]	**portion imputable à l'amortissement** [c]	portion imputable aux rendements, intérêts et impôts [d]	Taux du coût en capital [e]	taux de la taxe sur le capital [f]	taux pondéré des intérêts [g]	taux pondéré du rendement sur l'avoir des actionnaires avant impot [h]=[e]-[f]-[g]	taux d'imposition [i]	taux pondéré du rendement sur l'avoir des actionnaires après impot [j]=[h]/(1+[i])	**portion imputable aux taxes et autres** [k]=[d]x[f]/[e]	**portion imputable aux rendement et intérêts** [l]=[d]x([g]+[j])/[e]	**portion imputable aux impôts** [n]=[d]-[k]-[l]	**Effet fiscal de l'écart entre l'amortissement et ACC** [m]
Exclusions 2006														
Charges réglementaires	213.0	213												
PGEÉ	135.5	135.5												
MAPR	-4.7	-4.7					19.413+21.44+23.69+11.327				6.76%*0.55+5.5%*0.05			
Mécanisme incitatif	37.5	37.5												
Envision	168.5	168.5												
Aménagement des nouveaux locaux	157.9	0	75.87	82.07	10.52%	0.53%	3.99%	6.00%	37.70%	4.36%	4.1	65.1	12.8	
Impact du compte de stabilisation de la température	-16.3			-16.3	9.99%	0%	3.99%	6.00%	37.70%	4.36%	0.0	-13.6	-2.7	
Total	**691.4**	**549.8**	**75.87**								**4.13**	**51.50**	**10.13**	
Références	3587, GI-10, doc 2.3													
Références pour aménagement des locaux			3587, GI-1, doc 3	3587, GI-1, dc	3587, GI-1, dc	3587, GI-1, dc	3587, GI-10, doc 2.2		3587, GI-10, doc 2.2					
Références pour le compte de stabilisation de la température				3587, GI-10, c	3587, GI-10, doc 2.3.1									
Ajustements du coût en capital 2006	**-369.5**			-369.5	9.99%	0%	3.99%	6.00%	37.70%	4.36%	**0.0**	**-308.8**	**-60.7**	
	3587, GI-10, doc 2.3			3587, GI-10, c	3587, GI-10, doc 2.3.1		3587, GI-10, doc 2.2		3587, GI-10, doc 2.2					
Ajustements exceptionnels 2006														
Augmentation du loyer	230.5	230.5												
Répartition des appels à l'interne	97.1	97.1												
Frais de déménagement	31.4	31.4												
Coûts reliés au système EnVision	156.5	156.5												
Augmentation de la dépense d'amortissement	169.1		169.1											
Total	**684.6**	**515.5**	**169.1**											
Références	3587, GI-10, doc 2													
Exclusions 2007														
Charges réglementaires	272.5	272.5												
PGEÉ	157.5	157.5									6.41%*0.55+5.75%*0.05			
MAPR	-59.5	-59.5												
Mécanisme incitatif	164.9	164.9												
Impact du compte de stabilisation de la température	-20.0			-20.0	9.56%	0%	3.81%	5.75%	38.00%	4.16%	0.0	-16.7	-3.3	
Total	**515.4**	**535.4**									**0.0**	**-16.7**	**-3.3**	
Références				3621,GI-2, do	3621,GI-2, doc 2.2		3621,GI-2, doc 2.2		3621,GI-2, doc 2.2					
Ajustements du coût en capital 2007	**-310.8**			-310.8	9.56%	0%	3.81%	5.75%	38.00%	4.16%	**0.0**	**-259.3**	**-51.4**	
Références	3621, GI-10, doc 2			3621,GI-2, do	3621,GI-2, doc 2.2		3621,GI-2, doc 2.2		3621,GI-2, doc 2.2					

Tableau A2: Répartition des ajustements par catégorie de coûts (suite)

	Ajustement [a]	portion imputable aux dépenses d'exploitation [b]	portion imputable à l'amortissement [c]	portion imputable aux rendements, intérêts et impôts [d]	Taux du coût en capital [e]	taux de la taxe sur le capital [f]	taux pondéré des intérêts [g]	taux pondéré du rendement sur l'avoir des actionnaires avant impot [h]=[e]-[f]-[g]	taux d'imposition [i]	taux pondéré du rendement sur l'avoir des actionnaires après impot [j]=[h]/(1+[i])	portion imputable aux taxes et autres [k]=[d]x[f]/[e]	portion imputable aux rendement et intérêts [l]=[d]x([g]+[j])/[e]	portion imputable aux impôts [n]=[d]-[k]-[l]	Effet fiscal de l'écart entre l'amortissement et ACC [m]
Exclusions 2008											6.3%*0.55+6%*0.05			
Charges réglementaires	272.1	272.1												
PGEÉ	271.0	271.0												
Novoclimat	15.5	15.5												
Amortissement du compte de stabilisation de la tempéra	114.9	114.9												
Amortissement du compte de stabilisation du gaz perdu	127.4	127.4												
Impact du compte de stabilisation de la température	49.0			49.0	9.68%	0%	3.77%	5.92%	37.90%	4.29%	0.0	40.7	8.2	
Total	**849.9**	**800.9**	**0.0**								**0.0**	**40.7**	**8.2**	
Références	3637, GI-14, doc 2.3.1			3637, GI-14, c	3637, GI-14, doc 2.3.1									
Ajustements du coût en capital 2008	**94.2**			94.15	9.68%	0%	3.77%	5.92%	37.90%	4.29%	**0.0**	**78.3**	**15.8**	
Références	3637, GI-14, doc. 2			3637, GI-14, c	3637, GI-14, doc. 2.2		3637, GI-14, doc. 2.2		3637, GI-14, doc. 2.2					
Exclusions 2009														
Charges réglementaires	275.7	275.7												
PGEÉ	433.0	433.0												
Novoclimat (contributions financières 2007)	30.4	30.4												
Conditions de service	38.7	38.7					29.365-101.025							
Compte de stabilisation de la température	73.5	73.5												
Quote-part versée à l'AEÉ	200.6	200.6												
CÉV PGEÉ	(4.8)	(4.8)					541.749+24.721							
Compte de stabilisation du gaz perdu au 31 décembre 2	70.2	70.2												
Cause tarifaire 2006	81.7	81.7						197.585+2.119			6.32%*0.55+4.71%*0.05			
Conditions de service	26.7	26.7												
Novoclimat (contributions financières 2006)	13.0	13.0												
Compte de stabilisation de la température	114.9	114.9												
Compte de stabilisation du gaz perdu	286.6	286.6												
Impact du compte de stabilisation de la température	(33.5)			(33.5)	9.33%	0.00%	3.71%	5.62%	37.20%	4.10%	0.0	-28.0	-5.5	
Projet CIS (tel que prévu au dossier tarrifaire)	(92.8)	-71.66	566.47	305.6	9.09%	0.24%	3.71%	5.14%	30.90%	3.93%	8.1	256.7	40.8	-893.14
Projet CIS (réel)	(827.5)	44.14	199.704	149.2	9.09%	0.24%	3.71%	5.14%	30.90%	3.93%	3.9	125.4	19.9	-1220.558
Total avec projet CIS prévu	**1,514.1**	**1,568.7**	**566.5**								**8.1**	**228.7**	**35.3**	**(893.1)**
Total avec projet CIS réel	**779.4**	**1,684.5**	**199.7**								**3.9**	**97.4**	**14.4**	**(1,220.6)**
Références	3665, Gi-15, doc 2.3			3665, Gi-15, c	3665, Gi-15, doc 2.2		3665, Gi-15, doc 2.2							
Références projet CIS (dossier tarifaire)		3665, Gi-15, doc 2	3665, Gi-15, doc	3665, Gi-15, c	3665, Gi-15, doc 2.3.2		3665, Gi-15, doc 2.3.2		3665, Gi-15, doc 2.3.2					
Références projet CIS (réel)	3724, GI-17, doc 2, p.1	3724, GI-17, doc 2, p.1												
Ajustements du coût en capital 2009	**(273.9)**			-273.90	9.33%	0%	3.71%	5.62%	37.20%	4.10%	**0.0**	**-229.2**	**-44.7**	
Références	3665, Gi-15, doc 2			3665, Gi-15, c	3665, Gi-15, doc 2.2		3665, Gi-15, doc 2.2		3665, Gi-15, doc 2.2					

Tableau A3: Sommaire des ajustements par catégorie de coûts

	Total	portion imputable aux dépenses d'exploitation	portion imputable à l'amortissement	portion imputable aux taxes et autres	portion imputable aux rendement et intérêts	portion imputable aux impôts	Effet fiscal de l'écart entre l'amortissemen t et ACC
Exclusions 2006	691.4	549.8	75.9	4.1	51.5	10.1	0.0
Exclusions 2007	515.4	535.4	0.0	0.0	-16.7	-3.3	0.0
Exclusions 2008	849.9	800.9	0.0	0.0	40.7	8.2	0.0
Exclusions 2009 (CIS prévu)	1514.1	1568.7	566.5	8.1	228.7	35.3	-893.1
Exclusions 2009 (CIS réel)	779.4	1684.5	199.7	3.9	97.4	14.4	-1220.6
Ajustement du coût en capital 2006	-369.5	0.0	0.0	0.0	-308.8	-60.7	0.0
Ajustement du coût en capital 2007	-310.8	0.0	0.0	0.0	-259.3	-51.4	0.0
Ajustement du coût en capital 2008	94.2	0.0	0.0	0.0	78.3	15.8	0.0
Ajustement du coût en capital 2009	-273.9	0.0	0.0	0.0	-229.2	-44.7	0.0
Ajustements exceptionnels 2006	684.6	515.5	169.1	0.0	0.0	0.0	0.0